

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°28-2020  
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES**

Le mercredi 28 octobre 2020 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs à LONS, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 20 octobre 2020

**Etaient présents (22 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	HONDET	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (9 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CASTEIGNAU	Serge	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Luc BERNIGOLLE – Technicien eau et milieux aquatiques, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnel du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Monsieur Jean-Marc DENAX

## Objet : Désignation des membres des commissions géographiques

Le Président expose à l'assemblée que pour le bon fonctionnement du Syndicat et une implication adaptée à chaque territoire des délégués directement concernés par les différents bassins versants, il convient de constituer des commissions géographiques.

Comme indiqué dans les articles 30 à 32 du règlement intérieur du Syndicat, les commissions sont des instances de réflexion et de proposition. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Elles instruisent les affaires qui leur sont soumises et, en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations.

Les propositions des commissions sont soumises à l'examen du bureau préalablement à leur inscription à l'ordre du jour du comité syndical.

Le Président est membre de droit de toutes les commissions.

Les commissions sont présidées par le Président du Syndicat ou un vice-président, ou un membre spécialement délégué.

Afin de réduire le nombre de commissions et la sollicitation des délégués pour les différentes rencontres à venir, le Président propose de regrouper certains sous-bassins au sein de la même commission territoriale. Les 12 commissions ainsi constituées seraient les suivantes :

- Sous-bassin Beez-Ouzom
- Sous-bassin Lagoin-Mouscle
- Sous-bassin Luz-Gest
- Sous-bassin Neez-Soust
- Sous-bassin Juscle-Hies
- Sous-bassin Ousse-Oussère
- Sous-bassin Agle-Aulouze
- Sous-bassin Baïses-Luzoué
- Sous-bassin Geule-Henx et Clamondé
- Sous-bassin Laa-Geu
- Sous bassin gave rive gauche (RG) et rive droite (RD) aval
- Gave de Pau

Le Président rappelle ensuite que concernant les modalités de désignation des membres des commissions géographiques, l'élection doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder. De même, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Après proposition du Président, et conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret.

**Une seule liste pour chaque commission ayant été présentée après l'appel à candidatures, les nominations ci-après annexées prennent effet immédiatement.**

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN

## TABLEAUX ANNEXES PRESENTANT LA LISTE DES DELEGUES SYNDICAUX MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES

Gave de Pau					
EPCI-FP	CAPBP	CCLO	CCPN	CCPOA	CCBG
<b>Clé de répartition financière</b>	36,84%	35,15%	19,60%	5,53%	2,88%
<b>Membres Elus</b>	Michel CAPERAN Victor DUDRET Bernard MARQUE Jean-Marc DENAX Roger PEDEFLOUS Yves VERDIER	Michel LAURIO Gilles LEVEQUE Jean-Jacques SENSEBE Michel LABOURDETTE	Alain CAPERET Bruno BOURDAA Serge CASTEIGNAU	Bernard DUPONT	Patrice LALANNE

Beez Ouzom		
EPCI-FP	CCPN	CAPBP
<b>Clé de répartition financière</b>	100,00%	0,00%
<b>Membres Elus</b>	Alain CAPERET Bruno BOURDAA Jean-Jacques LAFITTE	Michel CAPERAN

Lagoïn Mouscle			
EPCI-FP	CCPN	CAPBP	CATLP
<b>Clé de répartition financière</b>	80,84%	12,64%	6,52%
<b>Membres Elus</b>	Alain CAPERET Serge CASTEIGNAU Hubert VIGNAU	Michel CAPERAN	Marc BEGORRE

Luz Gest		
EPCI-FP	CCPN	CAPBP
<b>Clé de répartition financière</b>	69,91%	30,09%
<b>Membres Elus</b>	Alain CAPERET Michel CAZET	Michel CAPERAN Roger PEDEFLOUS Victor DUDRET

Ousse Oussère				
EPCI-FP	CCNEB	CAPBP	CATLP	CCPN
<b>Clé de répartition financière</b>	51,78%	21,00%	14,62%	12,60%
<b>Membres Elus</b>	Bernard MASSIGNAN Henri SOUSBIELLE	Michel CAPERAN Jérôme CAZENAVE Claude MORLAS	Marc BEGORRE	Alain CAPERET

Nez Soust	
EPCI-FP	CAPBP
<b>Clé de répartition financière</b>	100,00%
<b>Membres Elus</b>	Michel CAPERAN Roger PEDEFLOUS Victor DUDRET Xavier POURTAU

Juscle Hies		
EPCI-FP	CAPBP	CCLO
Clé de répartition financière	89,56%	10,44%
Membres Elus	Michel CAPERAN Jean-Marc DENAX Bernard MARQUE Didier LARRIEU Xavier POURTAU	Philippe ARRIAU Michel LAURIO

Agle et Aulouze		
EPCI-FP	CCLO	CAPBP
Clé de répartition financière	80,32%	19,68%
Membres Elus	Philippe ARRIAU Gérard DUCOS	Michel CAPERAN Yves VERDIER

Baïse et Luzoué			
EPCI-FP	CCLO	CCHB	CAPBP
Clé de répartition financière	69,62%	26,96%	3,42%
Membres Elus	Daniel BIROU Anne-Lise GENNEVOIS Jérôme TOULOUSE	Henri HONDET	Michel CAPERAN

Laa Geu			
EPCI-FP	CCLO	CCBG	CAPBP
Clé de répartition financière	97,71%	2,29%	0,00%
Membres Elus	Philippe ARRIAU Jean-Jacques SENSEBE	Patrice LALANNE	Michel CAPERAN

Geule Henx + Clamondé		
EPCI-FP	CCLO	CAPBP
Clé de répartition financière	96,59%	3,41%
Membres Elus	Philippe ARRIAU Jean-Jacques SENSEBE Gilles LEVEQUE	Michel CAPERAN Yves VERDIER

Gave RD et RG aval				
EPCI-FP	CCBG	CCLO	CCPOA	CAPBP
Clé de répartition financière	20,94%	44,11%	37,95%	0,00%
Membres Elus	Patrice LALANNE	Philippe ARRIAU Michel LABOURDETTE	Bernard DUPONT	Michel CAPERAN